

BUREAU DES MÉTIERS.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020-2021.



BUREAU
des
MÉTIERES



GRAVÉ DANS MON CŒUR.

Sommaire.

04 Politique générale

- 04** Message du président, Vincent Bonvin.
- 06** Message du directeur, Gabriel Décaillet.
- 09** constructionvalais.

13 Finances

- 13** Affiliations au Bureau des Métiers par profession.
- 14** Répartition des cotisations.
- 15** Révisions.
- 15** Contentieux.

17 Caisses sociales

- 17** Caisse de retraite paritaire de l'artisanat du bâtiment du canton du Valais - CAPAV.
- 18** Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand - RESOR.
- 19** Caisse de retraite anticipée en faveur des métiers de l'artisanat du bâtiment du canton du Valais - RETAVAL.
- 20** Caisse d'allocations familiales - CAF.
- 20** Caisse de prestations sociales - CPS.
- 21** Assurance maladie collective de l'artisanat du bâtiment - AMCAB.
- 22** Caisses sociales gérées par le Bureau des Métiers.

25 Associations

- 25** Gestion associative.
- 26** Politique patronale.
- 28** Activités des Commissions professionnelles paritaires.
- 31** Associations membres du Bureau des Métiers.
- 32** Interview du vice-président de la tec-bat, Paul Bovier.
- 34** Mandats confiés au Bureau des Métiers.
- 37** Interview du président de l'AVIC, Cédric Cossy.

39 Formation et perfectionnement

- 39** Formation initiale.
- 40** Promotion des métiers.
- 42** Perfectionnement professionnel.
- 43** Formation supérieure (continue).

44 Organigramme

Message du président.

Et maintenant...

Une page à écrire, un nouveau rapport annuel à imaginer, avec comme unique motivation, une invitation à se retrouver. Un postulat simple, enfantin, évident même, jusqu'à cette drôle de rencontre qui a paralysé notre monde, changé nos habitudes, nos coutumes. Un vrai chamboulement de société à tous les niveaux qui a nécessité de se réinventer, imaginer, travailler, se faire confiance.

Et pourtant, malgré ce virus, nos entreprises et le monde de la construction ont tenu bon. Ils ont réussi à montrer un chemin à suivre. Mieux, ils ont continué de travailler, montré l'exemple, défini des organisations de travail en réponse aux nombreuses questions et autres incertitudes liées à ces nouvelles données. Nous avons œuvré ensemble, nous nous sommes fait confiance, nous avons appris de nouveaux gestes. Tout cela a été rendu possible grâce aux soutiens inconditionnels de vos Présidents et Comités d'associations, de tous les collaborateurs de votre Bureau des Métiers et de sa Direction.

Et maintenant, après avoir communiqué sur les circuits courts, endossé le Dr' Jope, symbole de notre savoir-faire, promu notre « Je consomme local. Et vous ? », accroché des bâches valorisant l'intelligence de la main, que devons-nous faire ? À présent, c'est à vous d'être la vitrine du savoir de vos métiers, les porteurs de vos passions, l'écho de l'intelligence de la main.

Comment le faire...

En le faisant savoir auprès de vos collègues artisans, détenteurs d'un savoir-faire, formateurs de nos futurs collaborateurs. Vous devez prendre ce rôle d'ambassadeur et faire connaître notre action. Convaincre, faire adhérer vos amis, vos collègues patrons à vos associations et bien évidemment au Bureau des Métiers.

Des associations vivantes, un Bureau des Métiers dynamique, des entreprises plus fortes, cela n'est possible que par l'adhésion du plus grand nombre

d'entreprises. Portez votre Dr' Jope, prenez votre bâton de pèlerin et faites connaître les avantages, les services, les soutiens qu'apporte une association, et proposez-leur de bénéficier tous les jours de tout ce qu'offre le Bureau des Métiers. Voilà ma demande, mon postulat, votre responsabilité.

Bon et après...

Il faudra se rencontrer, se retrouver afin de pouvoir échanger, mettre sur la table nos différends et autres difficultés économiques. Des plus pointus aux plus simples ils doivent être abordés. Portez vos préoccupations à vos Comités, remontez ces informations auprès des différents services et à la Direction du Bureau des Métiers. Il est important de les faire savoir, de ne pas les garder à la table du café du coin, afin que l'on puisse vous apporter conseils et appui dans votre quotidien.

Vos associations et le Bureau des Métiers disposent de nombreux éléments de soutien, de liens directs avec constructionvalais, l'AVE, les communes valaisannes, les services de l'État, la députation du Grand Conseil et bien évidemment nos Conseillers d'État, que je profite ici de remercier ainsi que leurs services, pour l'écoute attentive dont ils font preuve à l'égard de nos métiers.

Tout cela n'a qu'un seul but : « Pouvoir vous soutenir au mieux dans vos actions ». Mettez l'accent sur vos métiers et confiez-nous vos préoccupations, tracaseries et autres soucis administratifs.

La formation et l'information, de la communication...

Bien évidemment, l'accès des jeunes à nos entreprises doit être une préoccupation dans notre quotidien. La mise en lumière de nos professions est vitale désormais, afin que nos jeunes tentent l'expérience et osent franchir le pas de nos métiers, de notre savoir-faire, de ce premier contact dans le monde du savoir professionnel.

Du Cube Bureau des Métiers, qui s'est posé cet été à Combatseline, à l'inauguration de notre tout nouveau Centre de formation, des doubles pages du Nouvelliste à l'exposition du Bureau des Métiers au restoroute Le Relais du St-Bernard à Martigny, tout est fait afin de pouvoir communiquer au mieux sur nos métiers, valoriser la formation et donner envie de rejoindre ces savoirs, améliorer le geste et se réaliser.

S'informer pour mieux se former...

J'espère vous rencontrer toutes et tous ces prochains jours dans le cadre de nos prochaines séances, lors de vos assemblées générales et bien évidemment le 8 octobre 2021 lors de l'inauguration du Centre de formation du Bureau des Métiers.

De nouveaux défis nous attendent et, croyez-moi, ils sont nombreux. Je lance cet appel au rassemblement, à nous retrouver, à faire mieux, à définir ensemble ces nouveaux chemins au service de nos professions, où nos métiers ont une place reconnue et forte, pour un Valais qui gagne.

Au plaisir d'une prochaine rencontre, plein succès à vous.



Vincent Bonvin
Président du
Bureau des Métiers



Message du directeur.

Avant...

Le temps d'avant, certains l'évoquent avec une pointe de nostalgie. Pas de port de masque, ni de passeport COVID. La possibilité de voyager de façon très simple, sans formalités ou presque. C'était facile et l'économie tournait à plein régime.

Se serrer la main, un geste si banal, permettait d'entrer en contact de façon sympathique. Un sourire accroché au visage et la glace était rompue, on pouvait partager de façon conviviale et trouver des

solutions ensemble en bonne harmonie, parce que tout ce qui ne se dit pas, se comprenait au gré du fameux langage non-verbal. Avant, on n'employait jamais le terme « présentiel »... les visioconférences étaient rares et réservées aux aficionados de l'informatique et de la technique ou aux multinationales qui, pour des raisons évidentes, ne pouvaient pas réunir leurs équipes disséminées aux quatre coins de la planète de façon confortable autrement que par cette méthode.

Aujourd'hui...

Ils sont nombreux ceux qui en ont assez de télétravailler tout le temps. Les visioconférences sont certes désormais maîtrisées par la plupart d'entre nous, mais force est de constater que la présence physique reste incontournable lorsqu'il s'agit d'aborder des sujets qui dépassent la routine et nécessitent un véritable échange.

Sans doute que plus rien ne se fera exactement comme avant, mais un certain retour au fonctionnement d'avant est, à nos yeux, inéluctable. En résumé, les outils découverts tout au long de cette longue crise ont gagné leur place, mais ils ne remettent pas en cause un fonctionnement où l'humain garde un rôle essentiel.

Le redémarrage des contacts sociaux est peut-être même plus rapide qu'imaginé, si l'on en juge par l'activité telle qu'elle a repris dans les lieux publics.

Les taux de croissance projetés en 2021 (près de 4%), que nous annoncent les instituts spécialisés

comme le Centre de recherches conjoncturelle-KOF sont supérieurs à ceux d'avant la crise. Bien sûr, tout le système ne se remet pas de la situation partout à la même vitesse et les branches économiques avancent à un rythme différent. Il n'en demeure pas moins que la reprise est bien là.

Des opportunités sont également de plus en plus marquées et s'imposent désormais comme des évidences. Que ce soit en matière de mobilité, de rénovation énergétique, de simplification administrative grâce à la digitalisation, etc. Tout le monde a vu, avec cette crise, que lorsqu'il n'y a pas de choix, on arrive à trouver des solutions... Il suffit souvent d'un peu de bonne volonté, voilà tout.

De la bonne volonté, les entreprises en ont à revendre. C'est un état d'esprit! Comme ce sont finalement elles qui permettent à notre niveau de vie d'être aussi confortable, il est souvent difficile de comprendre pourquoi elles sont confrontées à tant de contraintes administratives, sécuritaires et réglementaires qui

sont autant de freins à un développement harmonieux de notre économie.

S'il y a bien une chose que l'on devrait avoir appris de cette crise, c'est bien celle-ci: les conditions cadres doivent être définies de façon à encourager l'entrepreneuriat et à le soutenir.

Sur ce point, faisons ensemble notre possible pour qu'il n'y ait pas de retour en arrière...



Gabriel Décaillet
Directeur du
Bureau des Métiers





JE CONSOMME LOCAL
ET VOUS?

MAISON
CHOMEL
RESTAURANT - EPICERIE FINE

MAISON
CHOMEL
RESTAURANT - EPICERIE FINE

LES TROIS COURONNES

constructionvalais.

constructionvalais regroupe des entreprises du gros œuvre, de l'artisanat du bâtiment ainsi que des mandataires de la construction. Membre de constructionsuisse, cette association est par conséquent le relais naturel du Bureau des Métiers, tant sur le plan cantonal que national, pour tout ce qui touche aux questions de la construction en général.

En tant qu'organisation faîtière du domaine, constructionvalais a pour mission non seulement de coordonner les efforts de ses associations membres mais encore de défendre l'ensemble des acteurs de la construction, du concepteur au réalisateur final. À cette volonté, s'ajoute celle de fournir une aide sur des thèmes politiques communs et d'apporter des réponses concrètes aux acteurs de la construction.

Gérer l'extraordinaire, renforcer la position de la branche, continuer à se battre! Voilà résumée en quelques mots l'activité de constructionvalais tout au long de l'année écoulée. Le travail a bel et bien continué, malgré l'absence de ces moments de partage avec les membres, pour les raisons que chacun sait. Les commissions et comités de constructionvalais ont tous fonctionné et notre branche peut se féliciter de pouvoir compter sur une structure solide, même si elle est encore jeune. En effet, constructionvalais a joué son rôle de soutien, relayée par le Bureau des Métiers, l'AVE et l'AVMC ou la SIA. C'est ainsi que diverses circulaires sur la gestion de la pandémie et les bonnes pratiques à adopter par les entreprises dans ce contexte ont pu être envoyées tout au long de l'année.

Dachorganisation der Schweizer Bauwirtschaft
l'organisation nationale de la construction
organizzazione nazionale della costruzione

bauen schweiz
construction suisse
costruzione svizzera



constructionromande
membre de constructionsuisse



constructionvalais
membre de constructionsuisse



AVE
WBV IIII



BUREAU
METIERS
Valais



AVMC
WVAP
Association Valaisanne
des Mandataires de la Construction
Walliser Verband
der Architektur- und Planungsbüros



sia sektion wallis
section valais

Le lobby économique

Le comité de constructionvalais s'est réuni à 10 reprises en 2020 et aussi de façon spontanée, chaque fois que la coordination des acteurs de la construction le demandait. Étaient à l'ordre du jour, l'analyse des décisions prises au niveau fédéral et leurs implications dans nos secteurs d'activités comme la responsabilité des maîtres d'œuvre ou la nécessité de ne pas ralentir les autorisations de construire ou encore la flexibilité demandée aux administrations, même en période de télétravail.

Sur le plan national, c'est constructionromande qui relaie les préoccupations de nos milieux, qui sont de plus en plus efficaces parce qu'en bon ordre de marche avec une structure

emmenée par M. Nicolas Rufener. C'est ainsi que plusieurs motions ont pu être déposées en matière de concurrence, visant notamment à lutter contre la « toute puissante » COMCO. D'autres interventions ont eu pour objectif la lutte contre les faillites frauduleuses ou la concurrence déloyale d'entreprises paraétatiques.

L'intense travail de lobbying est d'ailleurs de mieux en mieux reconnu par nos parlementaires fédéraux qui ont désormais compris et perçu la qualité du travail fourni par constructionromande. C'est peut-être moins visible qu'un beau discours de politicien, mais oh combien plus efficace !

La réorganisation des structures économiques valaisannes.

constructionvalais a joué un rôle important dans le cadre de la mise en place d'une structure représentant toute l'économie cantonale. Après plusieurs études, ce souhait que tous les observateurs avertis de la vie économique appellent de leurs vœux n'a toujours pas abouti.

À la veille des vacances, l'UVAM, dernier bastion de résistance, n'a pas réussi à entériner cette volonté malgré un vote largement majoritaire (à 20 contre 12).

Les statuts exigeant une majorité de 2/3, le quorum n'a pas été atteint. C'est donc un nouveau dilemme à résoudre, puisqu'une minorité d'acteurs peu représentatifs de l'économie qui avance, a réussi à bloquer temporairement la volonté de la plupart.

Il y a peu de temps à perdre en économie et convaincre les récalcitrants devient un exercice de plus en plus difficile. Faudra-t-il avancer sans eux ? La question va refaire surface très prochainement.

Le lobby endogène

Tout le travail effectué par constructionvalais ne sert finalement à rien s'il ne repose pas sur l'assise des membres de l'association. C'est également une difficulté supplémentaire de faire en sorte de se rapprocher de ses membres et de construire une relation durable et solide.

Poursuivre le dialogue et capitaliser sur les énergies. C'est sous ce slogan que se conduit l'activité de constructionvalais. Des commissions thématiques, sur l'énergie, ou de dialogues

avec certains acteurs comme la HES-SO Vs ou avec des entreprises paraétatiques sont régulières et impliquent nos représentants même en dehors du strict comité de constructionvalais.

De même, des projets communs de communication sont en place, à l'instar de celui de « Custom publishing » avec les deux quotidiens principaux du canton au sujet de la relève et de l'avenir de nos métiers.

Le lobby politique

Il s'agit ici d'un domaine où les choses sont bien en place. La coutume de rencontres des responsables politiques avec la branche est aujourd'hui ancrée dans les habitudes et appréciée de tous les partenaires. C'est le travail de la commission lobby qui rencontre chaque année un ou deux chefs de département de même que la haute direction de la BCVs.

Depuis quelques années, la fédération des communes valaisannes de même que l'union des villes valaisannes sont également à l'agenda.

Enfin, constructionvalais participe de façon très régulière aux consultations législatives et se manifeste comme représentant de toute la branche. Rien qu'en 2020, ce sont ainsi sept projets de lois qui ont fait l'objet d'une prise de position de la part de notre organe faïtier de branche.



Lobby économique :
nos parlementaires fédéraux ont désormais compris et perçu la qualité du travail fourni par constructionromande.



Lobby endogène :
poursuivre le dialogue et capitaliser sur les énergies, c'est sous ce slogan que se poursuit l'activité de constructionvalais.



Lobby politique :
la coutume de rencontres des responsables politiques avec la branche est aujourd'hui ancrée dans les habitudes et appréciée de tous.

constructionvalais : « Consolidar la base pour construire dans la durée. »

Avec près de 3 milliards de chiffre d'affaires, la branche de la construction dispose d'une force économique certaine.

L'organisation des milieux de la construction aura montré durant la crise de 2020, la plus grave depuis la fin de la 2^e guerre mondiale, qu'un front uni résiste mieux que des initiatives éparées.

Le Bureau des Métiers a joué et joue toujours un rôle très actif au sein de constructionvalais. Il est un partenaire important de l'activité du monde de la construction. constructionvalais sert de relais de communication pour les partenaires qui la composent et de porte-voix envers les autorités auprès desquelles le bâtiment s'exprime en Valais d'une seule voix.

Plus d'information sur le site constructionvalais.ch.

Finances.

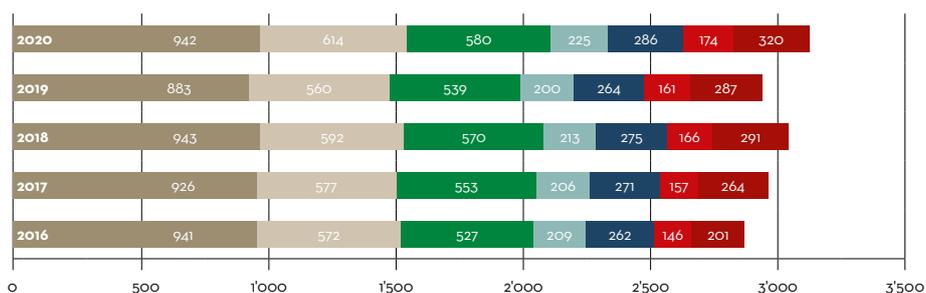
Le Bureau des Métiers est le plus grand centre patronal valaisan. Il est à la fois agence d'encaissement pour la caisse AVS MEROBA et centre de gestion pour plusieurs caisses sociales dont :

- 4 caisses d'allocations familiales : CAFAB, MEROBA, SPIDA et PROMEA
- 1 caisse de prévoyance professionnelle : CAPAV
- 2 caisses de retraite anticipée : RESOR et RETAVAL
- 1 contrat collectif de perte de gain maladie : AMCAB
- des caisses de prestations sociales (CPS) : service militaire (SM), absences justifiées (AJ) et congés payés (CP)
- des Fonds de branches (MEC, FP3)
- le Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle et les diverses contributions professionnelles

Affiliations au Bureau des Métiers par profession.

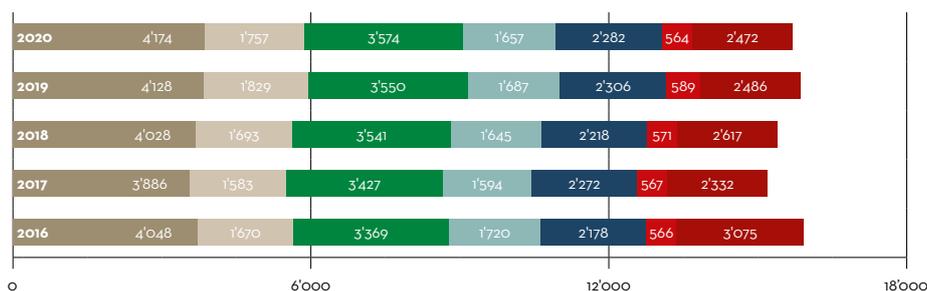
Entreprises affiliées

Le nombre d'entreprises affiliées au Bureau des Métiers en 2020 se monte à **3'141**.



Travailleurs affiliés

Le nombre de travailleurs affiliés au Bureau des Métiers en 2020 se monte à **16'480**.



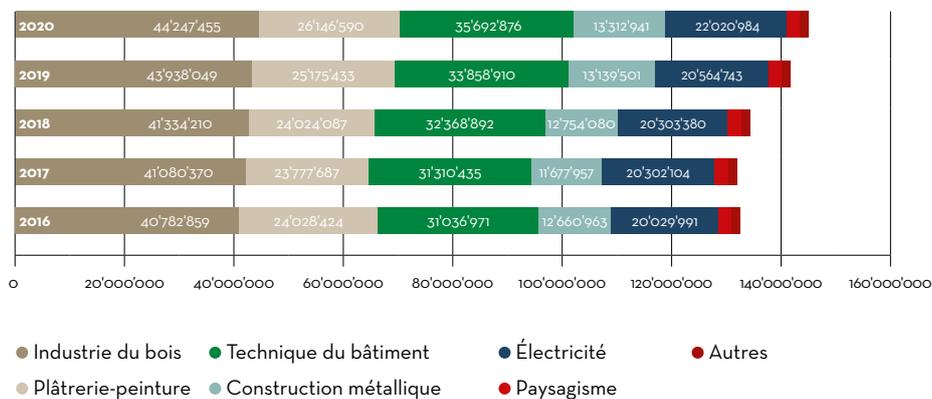
- Industrie du bois
- Plâtrerie peinture
- Technique du bâtiment
- Construction métallique
- Électricité
- Paysagisme
- Autres

La catégorie autres est composée de différentes professions, mais pour l'essentiel d'entreprises de location de services. Par nature ces entreprises sont relativement peu nombreuses mais annoncent un effectif important. Les entreprises de travail temporaire sont affiliées uniquement à la préretraite professionnelle.

Répartition des cotisations.

Par profession (sans AVS)

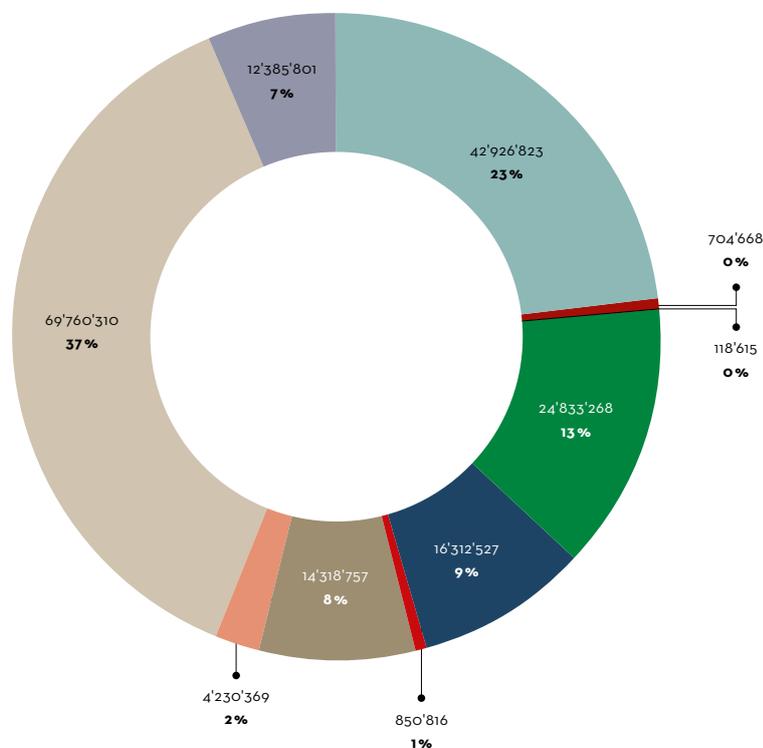
Les cotisations encaissées s'élèvent à Fr. 148'074'207.- en 2020.



Par sources de revenus

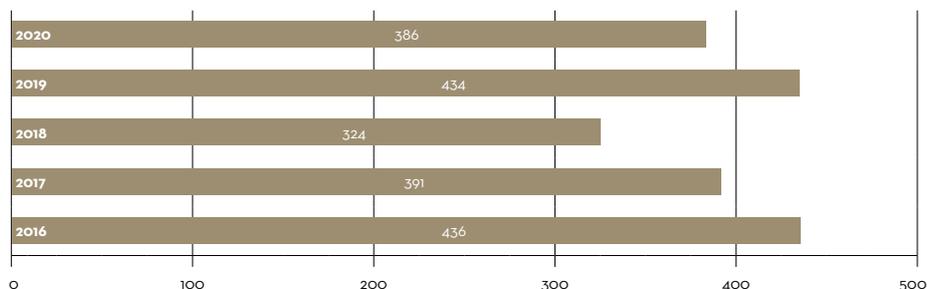
Les taux de contribution aux caisses sociales sont différents selon le genre et influencent le montant des cotisations encaissées.

- Retraite anticipée
- AVS
- Fonds cantonal
- MEC / FP3
- Allocations familiales
- Perte de gain maladie
- Service militaire
- Congés payés
- Contribution professionnelle
- Prévoyance professionnelle



Révisions.

Nombre de révisions effectuées

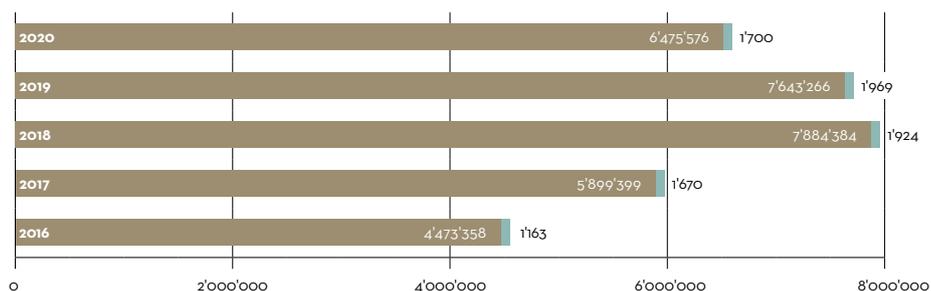


Le travail de révision consiste à l'examen périodique par les réviseurs agréés AVS des déclarations de salaires effectuées par les entreprises.

Le nombre de révisions fluctue ces 5 dernières années en fonction du genre de révision et du nombre de réviseurs. Actuellement, 2 réviseurs à plein temps réalisent cette tâche. En 2020, la crise du COVID a eu un impact sur un certain nombre de visites qui n'ont pas pu être effectuées et des révisions qui ont dû se faire sur dossier.

Contentieux.

Poursuites



● Montant des poursuites ● Nombre des poursuites

- La crise du COVID et les mesures prises en 2020, notamment en terme de reports de délai et d'assouplissement dans les encaissements, a engendré une baisse tant du nombre de poursuites introduites que dans le montant de ces dernières. Le nombre des « rappels argent » quant à lui est resté stable et se chiffre à 4'307.
- Le nombre de faillites est lui également stable. Il se monte à 27 entreprises déclarées en faillite tant en 2019 qu'en 2020.

REVAZZ

JE CONSOMME LOCAL.
ET VOUS ?



GRAVE DANS MON CŒUR.



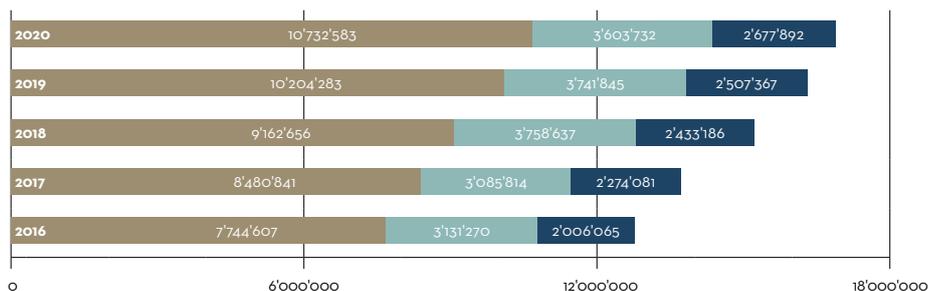
Caisses sociales.



CAPAV Caisse de retraite paritaire de l'artisanat du bâtiment du canton du Valais.

Plus d'informations : www.capav.ch

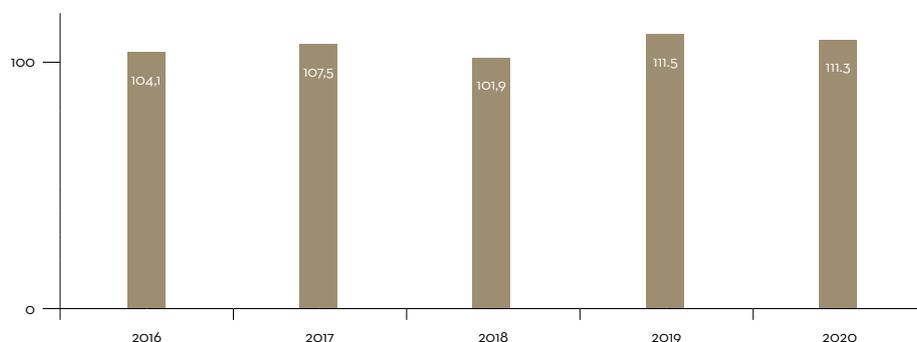
Rentes versées



Les différentes rentes versées en 2020 atteignent les Fr. 17'000'000.-.

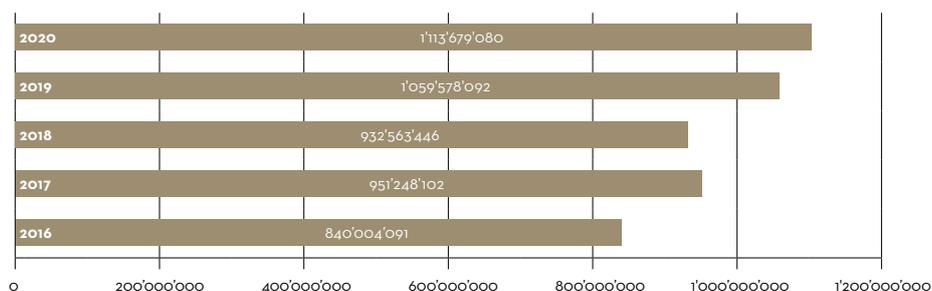
● Rentes de retraite ● Rentes d'invalidité ● Rentes de survivants

Taux de couverture en %



Malgré la crise du COVID vécue en 2020, CAPAV a pu maintenir son taux de couverture à 111,3% au 31.12.2020.

Fortune sociale



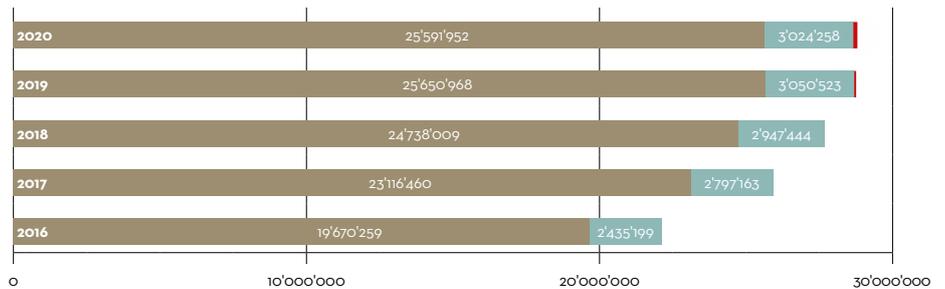
La fortune de la Caisse de pensions CAPAV continue sa croissance et atteint plus de Fr. 1.1 milliard au 31.12.2020.

RESOR

Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand.

Plus d'informations : www.resor.ch

Prestations de retraite anticipée versées par RESOR

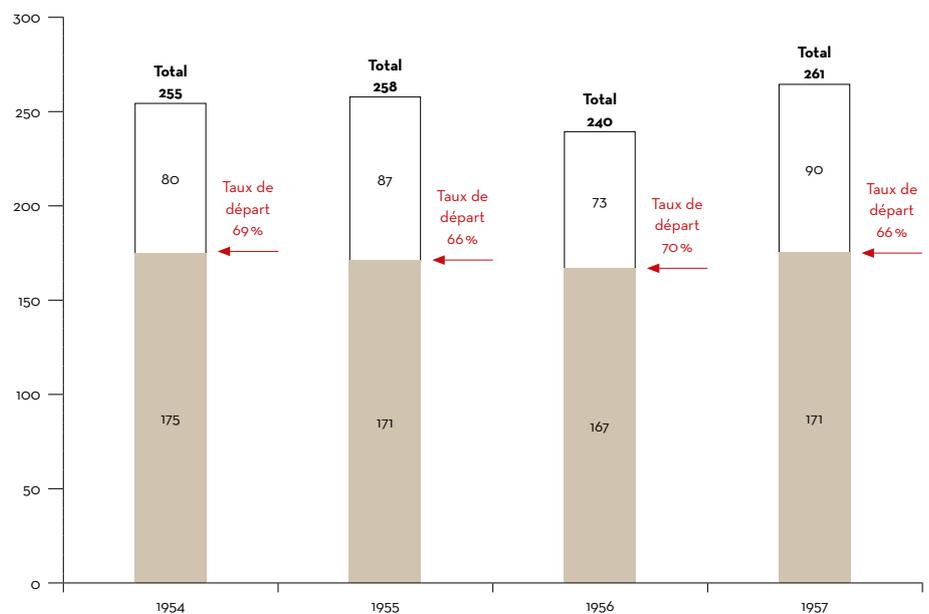


● Rentes de retraite anticipée ● Cotisations au 2^e pilier ● Participation aux charges sociales

Le Bureau des Métiers gère la Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand pour 10 cantons de l'ouest et du sud de la Suisse. Cela représente 10 conventions collectives de travail, 13 centres d'encaissements, plus de 36'000 assurés, 4'300 entreprises, et quelque Fr. 1.6 milliard de masse salariale, bientôt Fr. 2.4 millions de rentes versées mensuellement à près de 560 rentiers. Elle concerne principalement les métiers de l'industrie du bois, de la plâtrerie-peinture et du carrelage ainsi que de la pose de sols.

Taux de départ en retraite anticipée RESOR

● Départs en retraite anticipée
○ Non partis



Ce tableau illustre le taux de départ en retraite anticipée qui se situe aux environs de 70 %, c'est-à-dire que 7 travailleurs sur 10 cessent leur activité professionnelle avant l'âge AVS pour bénéficier d'une retraite anticipée RESOR.

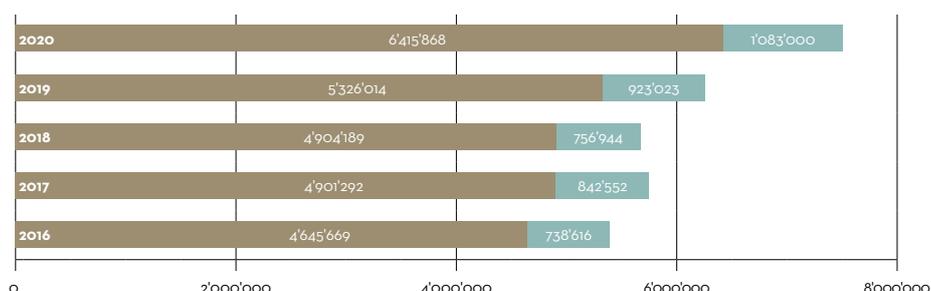


RETAVAL

Caisse de retraite anticipée en faveur des métiers de l'artisanat du bâtiment du canton du Valais.

Plus d'informations : www.retaval.ch

Prestations de retraite anticipée versées par RETAVAL

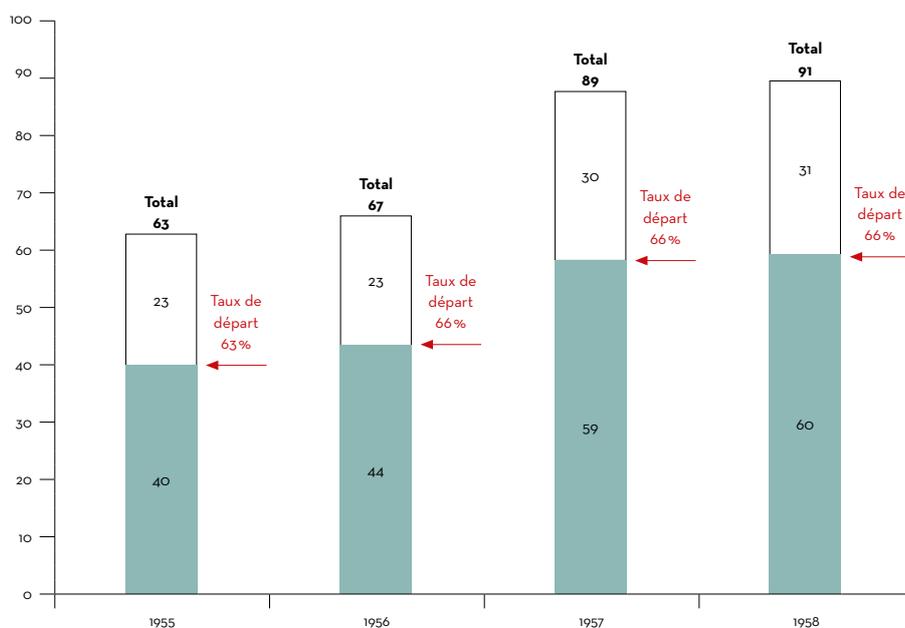


● Rentes de retraite anticipée ● Cotisations au 2^e pilier

La Caisse de retraite anticipée RETAVAL est active sur le territoire valaisan. Elle concerne les métiers de la technique et de l'enveloppe du bâtiment, de l'électricité, de la construction métallique, de la tuyauterie industrielle et du paysagisme. Plus de 8'000 travailleurs y sont assurés et près de 800 entreprises sont affiliées. La masse salariale s'approche des Fr. 400 millions et bientôt Fr. 650'000.- de rentes sont versés mensuellement à près de 170 rentiers.

Taux de départ en retraite anticipée RETAVAL

● Départs en retraite anticipée
○ Non partis



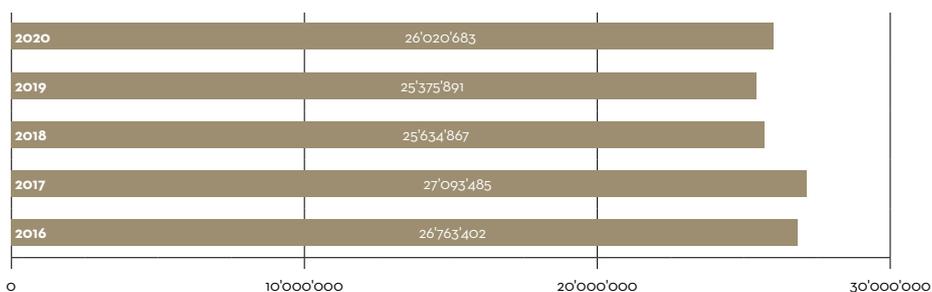
Ce tableau illustre le taux de départ en retraite anticipée qui se situe à presque 70 %, c'est-à-dire que 7 travailleurs sur 10 cessent leur activité professionnelle avant l'âge AVS pour bénéficier d'une retraite anticipée RETAVAL.



CAF Caisses d'allocations familiales.

Plus d'informations : www.afbm.ch

Prestations versées par les caisses d'allocations familiales



Le Bureau des Métiers gère quatre caisses d'allocations familiales. Il s'agit de caisses professionnelles reconnues ou gérées par une caisse AVS au sens de l'art. 23 LALAFam.

- La CAFAB pour les métiers du bois, de la plâtrerie-peinture, des poseurs de sols, et d'autres métiers annexes de la construction
- La CAF MEROBA-VS pour le domaine du paysagisme et de l'installation électrique
- La CAF SPIDA-VS pour le domaine de la technique du bâtiment
- La CAF PROMEA-VS pour le domaine de la construction métallique



CPS Caisses de prestations sociales.

Prestations versées par les CPS



- Congés payés
- Service militaire
- Absences justifiées

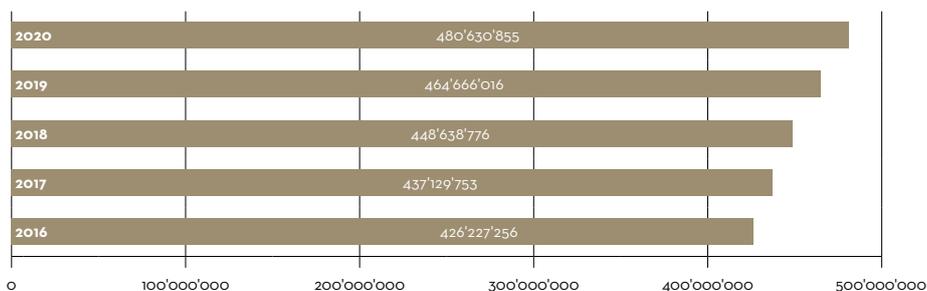
Le Bureau des Métiers gère aussi des caisses de compensation professionnelles mises sur pied par les conventions collectives de travail afin de simplifier la vie des entreprises pour le paiement des vacances, des jours fériés, des indemnités de service militaire ou encore des absences justifiées. Ces caisses reposent sur un système de solidarité des coûts entre les générations. Les cotisations sont identiques, quel que soit l'âge, alors que les prestations sont plus élevées pour les travailleurs plus âgés.



AMCAB

Assurance maladie collective de l'artisanat du bâtiment.

Masse salariale annoncée à l'AMCAB



Un contrat collectif de perte de gain en cas de maladie a été conclu par le Bureau des Métiers.
Les avantages de ce contrat collectif sont les suivants :

- lissage de la prime dû au volume du contrat, même lors d'une hausse de la sinistralité propre à l'entreprise
- prestations d'assurance selon les dispositions LAMal
- garantie d'un fonds de secours professionnel en cas de défaut d'assurance qui mettrait dans la gêne les travailleurs
- défense des intérêts en cas de conflit avec l'assureur grâce à l'appui du Bureau des Métiers
- simplification administrative
- service clientèle de qualité, etc.

Le volume des salaires annoncés à l'assurance maladie perte de gain collective en 2020 se situe à Fr. 480'630'855.-.

Caisses sociales gérées par le Bureau des Métiers.

Caisses sociales	Président	Gérant	
CAFAB Caisse d'allocation familiales de l'artisanat du bâtiment	Florian Lovey	Fabien Chambovey	
CAPAV Caisse de retraite paritaire de l'artisanat du bâtiment du canton du Valais	Jeanny Morard	Fabien Chambovey	
RESOR Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand	Aldo Ferrari	Fabien Chambovey	
RETAVAL Caisse de retraite anticipée en faveur des métiers de l'artisanat du bâtiment du canton du Valais	Patrice Cordonier	Fabien Chambovey	

Caisses sociales	Directeur	Finances	
AMCAB Assurance maladie collective de l'artisanat du bâtiment du canton du Valais	Gabriel Décaillet	Fabien Chambovey	
AVS MEROBA 111.2 Caisse de compensation AVS de la Fédération romande des métiers du bâtiment (Agence de Sion)	Gabriel Décaillet	Olivier Arnold	
CAF MEROBA-VS Caisse d'allocations familiales des installateurs-électriciens (Agence de Sion)	Gabriel Décaillet	Olivier Arnold	
CAF PROMEA-VS Caisse d'allocations familiales de la construction métallique (Agence de Sion)	Gabriel Décaillet	Olivier Arnold	
CAF SPIDA-VS Caisse d'allocations familiales de la technique et de l'enveloppe du bâtiment (Agence de Sion)	Gabriel Décaillet	Olivier Arnold	
CPS Caisse de prestations sociales <ul style="list-style-type: none"> • Vacances et jours fériés • Indemnités complémentaires à l'APG • Indemnités pour absences justifiées pour les métiers <ul style="list-style-type: none"> - de l'industrie du bois - de la plâtrerie-peinture - de la technique et de l'enveloppe du bâtiment - de la construction métallique - de l'électricité 	Gabriel Décaillet	Olivier Arnold	

Associations.

Gestion associative.

Le Bureau des Métiers était dépositaire en 2020 de 30 mandats de gestion de tailles et d'importance différentes. Comme dans la vie, certaines entités ont le vent en poupe et d'autres un peu moins. Le Bureau des Métiers s'efforce de toujours observer le marché avec l'apparition de nouveaux métiers ou de nouvelles tendances. Il dispose d'un avantage stratégique important sur ses concurrents : avoir toutes les prestations utiles au bon fonctionnement, au sens large, d'une entreprise avec la gestion

associative, le soutien administratif, l'organisation de cours ou la gestion des caisses sociales. Il peut compter sur un réseau important en Valais - en tant que Centre patronal, mais également via toutes les associations ou mandats qui se trouvent en son sein - ainsi que dans le reste du pays. Enfin, il n'est pas rare que le Bureau des Métiers amène des opportunités aux associations/mandats dont il a la gestion. L'inverse est également vrai.

Prestations membres...

À ce sujet, les secrétaires patronaux ont finalisé le travail de mise à jour et d'uniformisation des prestations. Des documents standardisés - d'abord pour les membres propriétaires mais qui peuvent faire école pour les autres associations - devraient prochainement voir le jour. En parallèle, un groupe de travail

« shop en ligne » est en train de réfléchir sur l'ensemble des prestations qu'offre le Bureau des Métiers, pour encore augmenter l'attractivité de notre Centre patronal. La réflexion ne concerne pas seulement les entreprises membres, mais également les entreprises affiliées à nos institutions sociales.

...et vers un nouveau système de facturation des services associatifs et de la formation...

Là aussi, un groupe de travail interne a été créé qui devrait rendre ses conclusions pour la rentrée scolaire 2021/2022 avec pour but de mieux délimiter les services relatifs aux secrétariats des

associations professionnelles et de la formation, ainsi que d'avoir une politique de prix différenciée entre des tâches de base et d'autres plus spécifiques demandées par nos mandataires.

...et encore plus de collaboration entre les associations...

La dynamique inter-associative initiée en 2019 s'est encore accentuée en 2020 avec notamment, dans la technique du bâtiment et le bois, l'organisation des *BMSkills* pour les *SwissSkills* des charpentiers et des métiers de la couverture avec une collaboration entre l'AVEMEC et la tec-bat. Cette collaboration a été un réel succès. Elle a permis, d'une part, de donner une belle visibilité aux différentes professions concernées et, d'autre part, de renforcer les liens entre les deux associations et de créer des synergies intéressantes pour la suite.

Dans le bois, en 2020, il y a eu aussi la fusion entre Lignum Oberwallis et Lignum Valais Romand. Le Bureau des Métiers n'a pas ménagé ses efforts et s'est investi sans compter pour mener à bien ce projet. Malheureusement, pour des raisons qui leur appartiennent, le Comité de cette nouvelle entité, a décidé, dès 2022, de confier la gestion de son secrétariat à une

nouvelle organisation. Nous en avons pris acte à regret et souhaitons plein succès à ce nouveau Lignum.

Dans le métal, sur le plan intercantonal, Metaltec Romandie, avec le soutien de la majorité de ses sections et 4 entreprises fribourgeoises, a créé une école pour les futurs/-es dessinateur/-trices constructeurs/-trices sur métal avec la première rentrée en août 2021. Le succès est d'ores et déjà au rendez-vous, puisque sur 16 places disponibles, 13 sont déjà prises. L'idée de cette école réside dans le fait que les apprentis passent la première année en école pour se familiariser au monde du métal et du dessin, et d'arriver mieux préparés en entreprise en 2^e année.

La formation reste donc un pilier des associations professionnelles surtout dans la période que nous avons vécue en 2020 et continuons de vivre en 2021.

...et un nouveau mandat

Avec la mise en place de la nouvelle loi sur la formation continue des adultes, un fonds relatif a été créé et ce dernier est géré depuis la fin de l'année 2020 au Bureau des Métiers. Ce fonds, disposant d'un million de budget et présidé par M. Nicolas Chablais, financera des prestations comme :

- l'acquisition de compétences de base selon l'article 13 de la loi fédérale sur la formation continue (LFCo)
- l'acquisition de compétences permettant la réintégration dans le premier marché du travail
- la promotion de la formation de spécialistes et experts dans les domaines de l'évaluation

- la réalisation de projets
- la mise en place de nouvelles méthodes de formation continue, telles que e-learning, blended learning, accompagnement individualisé, moyens auxiliaires, digitalisation
- les actions de promotion et d'information pour la formation continue et le développement de compétences professionnelles ou les actions d'innovation et de coordination de projet.

Un site internet sera prochainement à disposition des associations professionnelles à l'adresse suivante: fcfa-kwbf.ch.



Un centre de formation pour le Bureau des Métiers

Cette idée de Centre de formation existe au sein du Bureau des Métiers depuis de nombreuses années, mais sans vraiment jusqu'ici de réalisation concrète. La tec-bat et l'AVMPP ont néanmoins initié le mouvement avec la création de leurs centres de formation techniques, il y a 3-4 ans. En novembre 2020, à l'occasion d'une séance du Conseil d'administration du Centre patronal valaisan, un projet a été présenté. Séduites, les associations professionnelles propriétaires

l'ont accepté à l'unanimité et les travaux ont pu commencer au début 2021.

Le Centre patronal valaisan disposera ainsi, dès septembre 2021, de 9 salles de classes modulables. Des synergies seront possibles, puisque dans le même lieu, nous trouvons les locaux techniques de la tec-bat et de l'AVMPP, et que ce Centre de formation est proche d'autres entités de formation comme l'EPTM, EPFL et la HES-SO Vs. Dans ces

nouveaux locaux flambants neufs et équipés avec les dernières technologies, auront lieu des cours interentreprises, des formations continues et des formations supérieures. Des centaines d'apprentis et jeunes professionnels se retrouveront en journée ou en soirée dans ce nouvel écrin de la formation. Le canton, la Ville de Sion et des associations professionnelles dont le secrétariat n'est pas au Bureau des Métiers ont d'ores et déjà fait part de leur intérêt.

Politique patronale.

Les négociations salariales 2020.

Lors des négociations salariales 2020, le renchérissement était négatif en novembre comparativement à une année auparavant. Aucune association professionnelle du Bureau des Métiers

n'était cette année concernée par un renouvellement de convention collective de travail.

Une nouvelle convention collective de travail pour 2022

L'Association Valaisanne des Maîtres Ramoneurs (AVMR) a créé, en collaboration avec le syndicat UNIA, une nouvelle convention collective de travail qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Le Bureau des Métiers, via les associations professionnelles concernées, gère désormais 7 - bientôt 8 - conventions collectives de travail.

Seuls JardinSuisse Valais, l'Association Valaisanne des Entreprises de Linoléum et Sols Spéciaux (AVELESS), l'Association Valaisanne des Entreprises de Menuiserie, Ébénisterie, Charpente, Vitrierie et Fabriques de Meubles (AVEMEC) et l'Association Valaisanne des Maîtres Plâtriers-Peintres (AVMPP) étaient concernés par des négociations salariales. EIT.valais, Metaltec Valais, tec-bat et l'Association

Valaisanne des Entreprises de Nettoyage (AVEN) ont précédemment déjà négocié des accords sur plusieurs années et n'avaient pas besoin de rencontrer les syndicats. Malgré cette situation, l'ensemble des représentants patronaux des associations professionnelles du Bureau des Métiers avec des conventions cantonales s'est réuni cette année, dans le but de fixer une ligne commune destinée à soutenir les paysagistes.

Salaires 2021.

JardinSuisse Valais

Vu la situation compliquée avec la pandémie, les partenaires sociaux - représentants patronaux et syndicaux - ne sont pas parvenus à s'entendre sur un accord conventionnel concernant les salaires 2021. Aussi, aucune augmentation conventionnelle salariale n'est intervenue, ni sur les salaires réels, ni sur les salaires minimaux.

AVEMEC, AVELESS, AVMPP

Les salaires minimaux et réels sont restés identiques en 2021 comparés à 2020. Les syndicats ont pour une fois été compréhensifs et un accord a pu être trouvé.



Votations 2020-2021

Durant le 2^e semestre 2020 et durant le 1^{er} semestre 2021, aucun objet cantonal et 5 objets fédéraux ont été soumis au peuple:

- Initiative populaire du 18 janvier 2018 « Pour une eau potable propre et une alimentation saine - Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique »
- Initiative populaire du 25 mai 2018 « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse »
- Loi fédérale du 25 septembre 2020 sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Loi COVID-19)
- Loi fédérale du 25 septembre 2020 sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (Loi sur le CO₂)
- Loi fédérale du 25 septembre 2020 sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT).

Sur ce sujet, c'est désormais *constructionvalais* qui coordonne les prises de position de toute la construction et qui porte la voix de la branche. Cet organisme, auquel participe activement le Bureau des Métiers, devient chaque jour davantage connu et permet à la branche d'affirmer son point de vue à chaque votation, pour la défense des intérêts des entreprises de notre secteur d'activité.

Un soutien de la Loi sur le CO₂.

Le Bureau des Métiers - via *constructionvalais* - s'est engagé sur le 4^e objet en faveur du oui. Le secteur de la construction voulait assumer sa responsabilité et jouer un rôle central dans la réduction à long terme des émissions de CO₂ - avec

des rénovations des techniques du bâtiment, des techniques de rénovation énergétiques ou de nouvelles constructions de remplacement. Malgré notre engagement, cette loi a été refusée par le peuple.

Les Commissions professionnelles paritaires.

Le Bureau des Métiers gère 7 Commissions professionnelles paritaires qui couvrent 10 professions de l'Artisanat du bâtiment. Cette année, une nouvelle commission paritaire a été constituée par les partenaires sociaux. Il s'agit de la CPP des poêliers-fumistes et constructeurs de cheminées du canton du Valais.

Les Commissions professionnelles paritaires (CPP) sont les organes de contrôle des différentes conventions collectives de travail (CCT) négociées par les partenaires sociaux. Lorsque les parties arrivent à démontrer la nécessité des CCT, elles sont étendues par le Conseil fédéral ou Conseil d'État selon la zone géographique couverte par la convention, qui par sa décision, les rend obligatoires à tous les employeurs et travailleurs du métier. Ce sont les parties contractantes elles-mêmes qui confient à la CPP l'exécution des contrôles.

Les CPP ont pour tâche notamment de procéder à des contrôles sur les chantiers et les entreprises. Elles peuvent, à cet effet, obtenir des employeurs les preuves du respect des obligations conventionnelles et exiger des employeurs la production des fiches de salaires. Si l'entreprise est en infraction à la CCT, un décompte de rattrapage de salaires est prononcé, ainsi qu'une peine conventionnelle.

Dans la plupart des cas, les contrôles effectués auprès des entreprises valaisannes ont démontré que les infractions qui ont été constatées relèvent d'une méconnaissance de la CCT. Les erreurs qui ont été soulevées concernent le calcul du salaire qui ne comprend pas les vacances, jours fériés et 13^e salaire. De plus, les heures supplémentaires ne sont souvent pas rémunérées correctement avec le supplément de la majoration conventionnelle.

En revanche, les contrôles effectués auprès des entreprises étrangères qui ont détaché du personnel en Valais ont démontré à plusieurs reprises une concurrence déloyale conduisant à une sous-enchère salariale. Les CPP traitent une quantité importante de dossiers et s'assurent que les entreprises étrangères s'acquittent des compléments de salaires résultant des décomptes comparatifs internationaux des salaires, selon les directives du SECO, pour garantir une concurrence saine. De manière générale, les entreprises s'acquittent des montants dus. Si tel ne devait pas être le cas, le service juridique du service de la protection des travailleurs et des relations du travail du canton du Valais prononcerait des sanctions pouvant aller jusqu'à l'interdiction de territoire en Suisse.

Respect des CCT 2020

153 dossiers traités

Compléments de salaires versés	361'453.-
Peines conventionnelles encaissées	60'380.-
Frais encaissés	22'910.-

→ 51 dossiers traités sans infraction

Travail au noir et travail du samedi 2020

460 dossiers traités

Peines conventionnelles encaissées	136'950.-
Frais encaissés	16'598.-

→ 213 dossiers traités sans infraction

Travailleurs détachés 2020

250 dossiers traités

Compléments de salaires versés	107'648.-
Peines conventionnelles encaissées	58'358.-
Frais encaissés	18'100.-

→ 140 dossiers traités sans infraction

BKMS

Suite à la modification de la loi LALDétLTN avec entrée en vigueur au 01.01.2021, il a été décidé de mettre en place un partenariat public-privé entre l'Etat du Valais et l'ARCC, concernant un dispositif de contrôle. Le Service de protection des travailleurs et des relations du travail (SPT) a porté son choix sur une plateforme de recueil et de traitement d'alerte Business Keeper Compliance System, plus connu sous le nom BKMS.

Business Keeper AG est une société berlinoise, leader du marché européen pour le développement de solutions visant à lutter contre la corruption, le blanchiment d'argent et d'autres activités illicites.

Le BKMS est déjà fonctionnel en Suisse pour certaines administrations. Cette plateforme permet d'annoncer de

manière anonyme et sécurisée un travail frauduleux, notamment avec le téléchargement de photos et de coordonnées de lieu.

Cela étant, afin de correspondre aux souhaits des partenaires sociaux, un groupe de travail a été créé pour intégrer les besoins des CPP. Ces dernières disposeraient d'une page d'accueil paramétrable de façon à ce que le déclarant soit bien au clair sur l'identité du destinataire. Ainsi, elle privilégierait un dispositif de renvoi des compétences vers les sites respectifs des organes d'exécution en fonction des sujets à traiter. Chaque organe restera en charge du suivi de ses propres dossiers.

Et pour conclure, un résumé chiffré du travail de l'ARRC depuis 2017:

		2017		2018		2019*		2020*		2021*
		01-06	07-12	01-06	07-12	01-06	07-12	01-06	07-12	01-06
Bas-Valais										
Contrôles spontanés	Chantiers	75	102	88	96	97	128	91	140	122
	Personnes présentes	190	264	205	248	229	316	215	403	280
Contrôles sur avis	Chantiers sans individu	8	11	9	16	12	14	11	18	18
	Chantiers avec individus	4	11	9	13	8	11	6	10	12
	Nbre de personnes	13	37	33	39	26	32	16	22	26
Constats SUVA		----	----	1	----	----	----	----	----	----
Valais-central										
Contrôles spontanés	Chantiers	44	69	42	66	57	72	53	58	44
	Personnes présentes	80	123	79	157	142	156	105	116	102
Contrôles sur avis	Chantiers sans individu	26	19	11	21	17	9	6	14	8
	Chantiers avec individus	10	10	11	10	4	8	7	8	8
	Nbre de personnes	22	26	30	32	8	16	20	16	25
Constats SUVA		----	----	----	----	----	----	----	1	----
Haut-Valais										
Contrôles spontanés	Chantiers	----	46	23	39	32	51	41	34	29
	Personnes présentes	----	148	78	123	71	135	101	137	70
Contrôles sur avis	Chantiers sans individu	----	10	2	10	5	21	12	17	4
	Chantiers avec individus	----	1	3	6	1	9	6	5	3
	Nbre de personnes	----	7	6	25	8	29	14	23	10
Constats SUVA		----	----	----	----	----	----	----	----	----

2019* Inklus ponts chômés.

2020* Inklus ponts chômés et vacances bâtiment. Stop COVID du 15 mars au 11 avril 2020.

2021* Inklus ponts chômés et vacances bâtiment.

JE CONSOMME LOCAL. ET VOUS ?



drjope.ch

BUREAU
METIERS



GRAVÉ DANS MON CŒUR.

Associations membres du Bureau des Métiers.

Membres fondateurs	Président	Secrétaire	
AVEMEC Association valaisanne des entreprises de menuiserie, ébénisterie, charpente, vitrerie et fabriques de meubles	Maxime Métrailler	Lucien Christe	
AVMPP Association valaisanne des maîtres plâtriers-peintres	Florian Lovey	Amalia Massy	
AVSc Association valaisanne de scieries	Guy Rouiller	Lucien Christe	
EIT.valais Association valaisanne des installateurs-électriciens	Thierry Salamin	Yvonne Felley	
Metaltec Valais/Wallis	Philippe Bruttin	Roland Gruber	
tec-bat	Patrice Cordonier	Amalia Massy	
Membres collectifs	Président/e	Secrétaire	
AVCC Association valaisanne des constructeurs de cheminées	Jérôme Gaillard	Andy Mathier	
AVDI Association valaisanne des décorateurs d'intérieur	Xavier Nanchen	Andy Mathier	
AVEN Association valaisanne des entreprises de nettoyage	Roger Bonvin	Roland Gruber	
AVGB Association valaisanne de l'industrie des graviers et du béton	Luis Ricardo	Roland Gruber	
GREPA Groupement romand des entreprises de projection d'abrasifs	Solveig Brioist	Andy Mathier	
JardinSuisse Valais Association valaisanne des paysagistes	Stéphane Lattion	Lucien Christe	

Interview.

Association de la technique et de l'enveloppe du bâtiment.

M. Bovier, en votre qualité de président de la CCP (commission paritaire) de la tec-bat, que représentent pour vous les accords conventionnels inscrits dans les CCT ?

Comme président de la CCP tec-bat, mais surtout comme entrepreneur je me pose souvent cette question: une convention collective de travail valaisanne tec-bat... est-ce bien utile ?

Pour ma part, j'en suis convaincu et je profite de vous rappeler tous les avantages qui en découlent :

- Meilleure protection du marché du travail de nos branches professionnelles sur le plan cantonal.
- Fixations des règles à respecter aussi bien par les employés que par les entreprises.
- Liaison avec la loi sur les marchés publics, listes permanentes, etc.
- Notre caisse CPP est alimentée par la contribution professionnelle et ainsi l'argent reste en Valais !
- Financement de nos cours de formation continue (entre 20 à 25 cours sont organisés cette année sur le Valais romand pour nos collaborateurs). Ceux-ci se déroulent actuellement dans les locaux de notre association tec-bat à Sion.
- D'autres associations et CPP du Bureau des Métiers nous louent occasionnellement ces locaux.
- Subvention à hauteur de 40% pour les participants aux brevets et aux maîtrises, qui s'ajoute au 50% d'aide de la confédération, soit 90% des frais qui sont remboursés aux candidats.
- Création et mode de financement de nos caisses de retraite et préretraite.
- Introduction de la caution pour toutes les entreprises travaillant sur le territoire valaisan. Notre association tec-bat finance la prime pour la caution de Fr. 10'000.– pour tous ses membres, contrairement aux non-membres qui doivent assumer cela eux-mêmes.

Ces quelques exemples montrent bien qu'une convention collective avantage les entreprises qui respectent les règles et ne fixe pas des règles inutiles et contraignantes. Si les entreprises sont membres de l'association patronale, elles sont encore plus favorisées.

Lorsque j'analyse les CCT d'autres associations, je constate qu'en général les règles sont assez similaires. Certaines associations patronales ont mieux « négocié » certains points que d'autres, mais jamais sans concessions des partenaires sociaux.

Je rêve qu'un jour une seule CCT pour toutes les associations patronales puisse voir le jour.

Est-ce normal par exemple que le déplacement de l'atelier aux chantiers ne soit pas géré de la même manière pour un charpentier que pour un ferblantier ? À part quelques exceptions, comme le travail du samedi, pour lesquelles je comprends très bien que certaines corporations, comme les paysagistes ou d'autres ont besoin de pouvoir travailler le samedi durant la belle saison.

Une seule CCT de tout le second œuvre en Valais nous rendraient beaucoup plus fort face aux syndicats et réduirait aussi tous les coûts que génèrent de multiples CCT.

Cela n'empêcherait nullement chaque corporation d'avoir sa propre grille salariale et de continuer de gérer chaque caisse CPP de façon autonome.

Vous êtes également vice-président de l'ARCC, l'Association pour un Renforcement des Contrôles sur les Chantiers. Que fait concrètement l'ARCC et comment est-elle organisée ?

Comme son nom l'indique cette association a été créée dans le but de renforcer les contrôles sur les chantiers.

Beaucoup d'associations et d'entrepreneurs se plaignaient en voyant le travail illicite se passer sur les chantiers et souvent les dénonciations de travail du samedi (par exemple) peu contrôlées et sanctionnées. Cela, la plupart du temps, au détriment des entreprises valaisannes respectueuses de l'interdiction de travailler le samedi. Qui plus est, le Service de protection des travailleurs du canton du Valais n'avait pas les ressources nécessaires pour procéder aux contrôles. Mise en place il y a 5 ans, l'ARCC est financée essentiellement par les différentes CPP des associations du Bureau des Métiers et de l'AVE.

Selon les statistiques de l'ARCC à la page 29 et sans entrer dans le détail, on peut constater une régularité dans les contrôles effectués et depuis que cet organe existe, il est bien utile pour débusquer les fraudeurs.

Je constate lors de nos séances que les entreprises ou les privés qui viennent en Valais en pensant que c'est toujours le Far-West, certains repartent avec une amende, et avec le souvenir que pour revenir ils devront jouer avec les mêmes règles que nos entreprises. Si le partenariat de cette association fonctionne mieux avec le Service de la protection des travailleurs, la réalité reste que nous sommes encore « freinés » par des tracasseries administratives et juridiques, à croire que la protection des fraudeurs est mieux défendue que celle des travailleurs et des entreprises respectueuses.

Grâce à l'ARCC, nous avons un outil opérationnel composé d'une équipe de 8 personnes, dont 6 contrôleurs, 1 coordinatrice et 1 aide administrative. Un seul numéro de téléphone est disponible 7 jours sur 7, de 6 heures à minuit, pour répondre à vos appels.

N° de la permanence téléphonique :

- **027 606 74 48** pour le Valais romand (répond en français)
- **027 606 74 49** pour le Haut-Valais (répond en allemand)

Ce numéro figure également sur le site du Bureau des Métiers : bureaudesmetiers.ch/Services/travail-illicite-et-travail-du-samedi.

Dans votre fonction de vice-président de la tec-bat, vous assurez la coordination de la conduite de la branche de la technique du bâtiment avec le président Patrice Cordonier. Selon vous, le modèle de la tec-bat est-il un exemple à suivre pour d'autres associations ?

Notre association patronale tec-bat est le fruit de la fusion de 3 associations professionnelles. Après 6 ans d'expérience, on peut constater que notre modèle

(unique en Suisse) fonctionne très bien et que c'est aux associations de s'adapter aux besoins des entreprises et non l'inverse !

Selon ses statuts, notre association tec-bat représente les domaines corporatifs suivants: la ferblanterie, le sanitaire, le chauffage, la ventilation/climatisation, la couverture et les bureaux technique CVS.

Nous avons deux associations faitières suisses: Suissetec et Enveloppe Édifices Suisse.

La volonté, lors de la création de tec-bat, était que chaque corporation soit bien représentée au sein du comité, ce qui a été réalisé. Je crois que nous avons bien respecté l'attente de nos membres. Avec cette bonne entente, nous sommes forts de 135 entreprises membres.

Ceci nous permet d'être bien représentés au Bureau des Métiers et à d'autres commissions ou associations comme construction valais par exemple. Lorsque l'on parle d'Énergie en Valais, que ce soient les instances cantonales ou autres privés, tec-bat représente la grande partie du domaine énergétique du bâtiment et devient ainsi incontournable.

Il est très important à mes yeux que chaque métier soit représenté au sein de son association professionnelle. Ceci évite toutes sortes de frustrations et scissions. Le but incontournable doit être la défense des intérêts de nos entreprises et les valeurs de nos métiers.

Comme disait Darwin il y a déjà plus de 200 ans: « Les espèces qui survivent ne sont pas les plus fortes, ni les plus intelligentes, mais celles qui s'adaptent le mieux aux changements ».

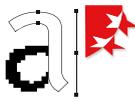
Gardons cet esprit d'entrepreneur qui sait s'adapter aux changements.



Paul Bovier
Président de la CCP tec-bat
Vice-président de la tec-bat

Mandats confiés au Bureau des Métiers.

Mandats	Président	Secrétaire	
AFBAT		Amalia Massy	
AFOTEC		Yvonne Felley	
ARCC Association pour le renforcement des contrôles sur les chantiers de construction	Jeanny Morard	Louis-Frédéric Rey	
AVELESS Association valaisanne des entreprises de linoléums et sols spéciaux	Nestor Grichting	Rachel Dousse	
AVIC Association valaisanne de l'industrie chimique et pharmaceutique	Cédric Cossy	Yvonne Felley	
AVMR Association valaisanne des maîtres ramoneurs	Xavier d'Amico	Andy Mathier	
AVsC Association valaisanne des concierges	Philippe Brantschen	Bruno Ruppen	
CIFC-VALAIS Communauté d'intérêts pour la formation commerciale de base du canton du Valais	François Gessler	Bruno Ruppen	
CPP Commissions professionnelles paritaires valaisannes			
<ul style="list-style-type: none"> • du second œuvre (bois + peinture + poseurs de sols) • de la technique et de l'enveloppe du bâtiment • de la construction métallique • des métiers de l'électricité • des paysagistes • des entreprises de nettoyage 			
★ FCFCA Fonds cantonal de la formation continue des adultes	Nicolas Chablais	David Valterio	

Mandats	Président	Secrétaire	
FCFP Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle	Joël Gaillard	David Valterio	
GMV Groupe Manufacture Valais	Régis Pralong	Rachel Dousse	
GVC Groupement valaisan des charpentiers	Jérémie Fusay	Rachel Dousse	
GVME Groupement valaisan des menuisiers-ébénistes	Martial Solioz	Rachel Dousse	
GVRP Groupement valaisan des réalisateurs publicitaires	Lionel Bourdin	Rachel Dousse	
GVV Groupement valaisan des vitriers	François Zanoli	Rachel Dousse	
IGS-VS Ingénieurs-Géomètres Suisses Section Valais	Alexandre Blanc	Andy Mathier	
LIGNUM VALAIS/WALLIS Économie valaisanne du bois	Thomas Egger	Rachel Dousse	
métal+toi Antenne romande		Andy Mathier	
Metaltec Romandie	Alain Romang	David Valterio	
PROFIN Association des Fonds cantonaux Fondations cantonales en faveur de la formation professionnelle	Joël Gaillard	David Valterio	
Promotion Industrie VS	Bernard Dayer et Loïc Viret	Yvonne Felley	
SEREC Sàrl Service aux régions et aux communes	Étienne Mounir	Nadine La Sala	
SwissSkills Romandie		David Valterio	

★ *Nouveau mandat*



JE CONSOMME LOCAL
ET VOUS ?



Avanthey



DAILLES

Avanthey

Interview.

Association valaisanne de l'industrie chimique et pharmaceutique.

M. Cossy, vous êtes le président de l'AVIC, jeune association fondée en 2017. Quelles ont été les motivations des entreprises de votre secteur de se regrouper au sein d'une association professionnelle ?

L'impulsion est venue des entreprises du site chimique de Monthey lors de la reprise du centre de formation Cimo par l'État: la promotion de nos métiers spécifiques (laborantins et technologues en production chimique et pharmaceutique) et le recrutement des apprentis n'étaient désormais plus assumés par la nouvelle École Professionnelle Inter-cantonale de la Chimie. Nous avons décidé de fonder une association pour mutualiser les efforts dans ce sens. Nous avons ensuite approché les autres entreprises de la branche en Valais pour les encourager à nous rejoindre. À ce jour, l'AVIC réunit modestement onze entreprises et deux membres associés. Elle a confié son secrétariat au Bureau des Métiers pour pouvoir se concentrer sur ses tâches statutaires.

Vos métiers peinent à recruter de nouveaux apprentis. Que fait votre association pour tenter d'inverser la tendance ? Est-ce qu'il y a, selon vous, un problème avec le fonctionnement de la formation duale applicable dans vos métiers ? Quelle solution imaginez-vous pour rendre vos métiers attractifs ?

Le CFC de technologue en production chimique et pharmaceutique manque de visibilité: les activités de cette profession sont difficiles à visualiser, contrairement à celles de laborantin. L'AVIC s'occupe précisément de vulgariser l'image de ces deux métiers pour la présenter au plus grand nombre, que ce soit au travers de stages, de présentations dans les cycles ou durant le salon « Your Challenge ». Pour la chimie, ces efforts permettent de remplir les places d'apprentissage ouvertes, mais les nouveaux CFC ne compenseront que partiellement les départs à la retraite. Un effort de formation supplémentaire devra être consenti que ce soit en engageant plus d'apprentis ou en favorisant la formation et la certification en cours d'emploi selon l'Art. 32. Pour la

pharma et la biotech, le problème réside plutôt dans le manque de structures de formation spécifiques, dans le canton et plus généralement en Suisse, ceci en particulier dans le domaine de la production stérile.

Je suis personnellement un fervent défenseur de la formation duale. En sus de l'acquisition du geste technique et de la théorie correspondante, elle permet l'apprentissage des règles économiques et sociales du monde du travail. Ces connaissances sont plus difficiles à acquérir lors d'une formation suivie entièrement en école professionnelle.

Le Valais est le canton, après Bâle, qui offre sans doute le plus de perspectives en matière d'emplois dans le secteur chimique et pharmaceutique ? Quelles sont, d'après-vous, les opportunités pour des jeunes qui souhaiteraient s'engager dans cette voie en Valais et qu'attendez-vous de ceux qui viennent frapper à votre porte aujourd'hui ?

Les opportunités d'emploi dans le canton sont en effet multiples. Les professions de la branche sont en pleine évolution, avec des ouvertures vers les domaines de l'automation des procédés d'une part, vers la chimie fine à haute valeur ajoutée et les biotechnologies (pensez à Moderna) d'autre part. Précisément, il est aussi possible de tenter sa chance dans le Haut-Valais. Depuis l'ouverture du Lötschberg, le pôle de Viège recrute sur Berne pour compléter ses effectifs d'apprentis. Il y a donc de la place dans nos métiers pour chaque jeune Valaisan ou Valaisanne désirant assouvir une passion pour les sciences et la technique !



Cédric Cossy
Président de l'AVIC



Formation et perfectionnement.

Formation initiale.

Le Bureau des Métiers offre un soutien administratif à 9 commissions de cours, CIFIC-Valais comprise, qui s'occupent de la formation initiale. Ces différentes entités ont chacune une manière différente de fonctionner. Certaines organisent la formation initiale de A à Z, tandis que d'autres ont un rôle de soutien, étant donné que leurs cours interentreprises sont organisés par le canton. Elles ont par contre toutes le même objectif: s'engager pour la relève de leurs métiers respectifs. La diminution du nombre d'apprentis dans le second œuvre est un sujet qui inquiète particulièrement toutes les professions représentées au Bureau des Métiers. Comme on peut le lire dans le tableau ci-dessous, celle-ci représente une diminution d'environ 20% depuis le début 2013. En Suisse, 5,8% des places de travail relevant du secteur secondaire sont occupées par des apprentis.

Les années se suivent et ne se ressemblent pas. Cette année aura marqué un véritable défi dans la poursuite de notre mission en raison de la crise sanitaire: continuer à assurer la mission de formation et de la relève professionnelle envers et contre tout. Notre structure a fait preuve d'une capacité d'adaptation, afin de poursuivre certaines formations à distance et consentir à maintenir un niveau de qualité optimal de formation. Encore une fois, notre team n'aura pas manqué de mettre en œuvre toutes ses ressources pour la formation de la relève. L'année à venir ne verra pas ce challenge diminuer d'intensité.

Mais nous savons pouvoir compter sur l'implication sans faille de l'équipe du Bureau des Métiers, qui poursuit sa quête d'amélioration constante de son offre de formation pour répondre à l'évolution de nos métiers. Il s'agit avant tout de garantir une valeur réelle des apprentis au regard du marché de l'emploi et d'assurer l'employabilité des jeunes diplômés. Cela n'est possible que grâce à un esprit d'équipe solide et à la mise en œuvre des synergies entre tous les partenaires de la formation professionnelle.

En particulier, les examens de fin d'apprentissage doivent être organisés conformément au droit en vigueur. Des mesures de protection adaptées permettent de réaliser des procédures de qualification garantissant la valeur des diplômes obtenus. En outre, toutes les associations dispensant des cours interentreprises, ont elles aussi mis en place des plans de protection adaptés et doivent pouvoir poursuivre leurs activités de formation, qui ne peuvent basculer, lorsqu'on parle de travaux pratiques sur un mode d'enseignement à distance.

Les prochaines années verront l'ouverture de l'école au numérique. Les nouveaux outils permettront l'émergence de nouvelles méthodes d'enseignement mieux individualisées et plus créatives. La maîtrise des outils numériques et des compétences fondamentales sera centrale.

Évolution du nombre d'apprentis 2013 - 2021

- Apprentis actifs dans le second œuvre (*sauf le commercial)
- Commercial (branche S&A et Admin. Publique)
- Total au Bureau des Métiers

	Technique du bâtiment	Plâtrerie-peinture	Paysagisme	Électricité	Aménagement d'intérieur	Construction métallique Tuyauterie industrielle	Industrie du bois	Nettoyage	Agent d'exploitation	Apprentis actifs dans le second œuvre *	Commercial	Total d'apprentis au Bureau des Métiers	Total d'apprentis en Valais
13/14 ▶	427	252	119	437	9	207	567			2'018		2'018	9'883
14/15 ▶	388	188	108	462	11	210	493	10		1'822	757	2'579	9'396
15/16 ▶	340	155	100	431	7	219	479	5		1'685	1'349	3'034	9'269
16/17 ▶	276	164	101	200	6	174	462	9		1'338	1'325	2'663	9'285
17/18 ▶	356	154	89	436	6	215	400	5		1'661	1'338	2'999	9'217
18/19 ▶	325	149	83	467	7	149	430	5	38	1'653	1'306	2'959	9'105
19/20 ▶	302	143	78	409	5	149	465	6	50	1'607	1'263	2'870	9'049
20/21 ▶	264	129	84	420	2	118	431	4	73	1'525	1'109	2'634	8'432
	18,8%	8,9%	4,9%	25,5%	0,3%	9,3%	28,9%	0,4%	3,1%	18,1%	13,2%	31,2%	
	En % du nombre d'apprentis dans l'artisanat									En % du nombre d'apprentis en Valais			

Promotion des métiers.

Notre Centre patronal comprend près d'une trentaine d'associations professionnelles, dont chacune effectue un certain nombre d'actions pour promouvoir ses professions respectives.

2020 était une année très compliquée avec la pandémie et les actions de promotion s'en sont ressenties. Malgré tout, le Bureau des Métiers a réussi à mettre sur pied passablement d'actions.

Actions entreprises durant l'année 2020/2021:

Explore-it

Ce projet existe déjà depuis un certain nombre d'années et le Bureau des Métiers est l'un des principaux partenaires. Il est destiné à sensibiliser les enfants des classes primaires aux métiers de la technique, au travers de boîtes contenant des kits découvertes du monde de la construction (mini centrale électrique, petite voiture,...).

Au 31 décembre 2020, 3'880 élèves du canton ont reçu ces boîtes avec, élément réjouissant, une augmentation de la proportion des classes scolaires du Valais Romand passant de 10 % à 30 %.

BMSkills 2020

En 2020, comme les SwissSkills centralisés n'ont pas pu avoir lieu à Berne, le Bureau des Métiers avec l'AVEMEC et la tec-bat ont décidé d'organiser en Valais, à Sion, les championnats suisses des métiers de la couverture et du bois.

L'organisation a dû se faire en quatre mois avec toute l'inconnue et l'intensité qui en découle.

Finalement, du 12 au 25 octobre 2020 ont pu avoir lieu à Sion, les *BMSkills*. D'abord, les championnats suisses des charpentiers la première semaine et ensuite, les championnats suisses des métiers polybat (couverture, stores, échafaudage et étanchéité), la deuxième semaine.

Malgré la situation sur le plan sanitaire, les concours ont pu se dérouler dans de bonnes conditions.

Il a fallu notamment:

- convaincre les associations faitières nationales que nous étions capables d'organiser un tel championnat malgré les inconnues relatives à la pandémie
- trouver un site susceptible d'accueillir une telle manifestation
- trouver le financement en très peu de temps
- mettre sur pied un comité ad'hoc.

En parallèle, cette manifestation a permis de développer tout un concept de communication avec la création de la marque *BMSkills*, qui pourra par la suite être utilisée par les autres associations du Centre patronal valaisan désirant organiser des concours des métiers cantonaux, régionaux ou nationaux.

EPO

En 2020, l'organisation des Entreprises Portes-Ouvertes (EPO) n'a pu avoir lieu pour les raisons évoquées plus haut.

Il y a eu néanmoins un peu de frustration, car le nombre d'entreprises disponibles pour accueillir des visiteurs était comparable à 2019.

La Jeune Chambre internationale de Martigny a décidé de ne pas reconduire la manifestation en terres octoduriennes. Avec cet arrêt, le Bureau des Métiers envisage de reproduire ce genre de manifestations dans d'autres villes importantes du canton. Pour 2021, vu le certain nombre d'incertitudes, le Bureau des Métiers a décidé de se concentrer sur Sion.



Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle

Pour mémoire, le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle (FCFP) existe depuis 2006. Il vise à soutenir les entreprises formatrices avec la prise en charge des coûts liés aux cours interentreprises.

Depuis 2021, une nouvelle plateforme pour les déplacements et logements est à disposition des entreprises formatrices, qui n'ont dès lors plus aucune demande de remboursement en version papier à effectuer.

La pandémie a eu une répercussion sur la fréquentation des cours interentreprises et par conséquent, il y a eu une diminution importante du volume des coûts y relatifs.

Enfin, après deux périodes à la présidence, M. Joël Gaillard a souhaité passer le témoin et c'est désormais M. Stève Delasoie, Vice-Président de GastroValais qui a repris cette fonction au sein du FCFP.

Davantage d'infos sous: fcfp-kbbf.ch



JE CONSOMME LOCAL.
ET VOUS ?

BUREAU
METIERS

Valais
GRAVÉ DANS MON CŒUR

Perfectionnement professionnel.

La saison 2020 et 2021 des cours de perfectionnement a subi une grande baisse de participation, car beaucoup de cours ont dû être soit annulés, soit reportés afin de garantir les normes sanitaires en vigueur. Il s'agit pour l'année 2021 de 46 cours qui ont dû être annulés ou réorganisés en 2022.

Nous avons pu malgré tout conserver la mise en place des cours de sécurité (chariots élévateurs, permis nacelle). Ces cours ont

d'ailleurs été les premiers à être activés dès que la situation nous l'a permise.

Malgré tout, c'est plus de 494 personnes qui ont pu assister à certains cours, toutes professions confondues, ce qui relève de l'intérêt certain de nos entreprises à former leurs employés.

Cours de perfectionnement 2019 - 2021

- Nombre de cours
- Nombre de participants
- Cours annulés (reportés) suite à la pandémie

	19-20	20-21	Variation	19-20	20-21	Variation	19-20	20-21	Variation
Industrie du bois	▶ 17	12	-5	169	107	-62	5	7	2
Poseur de sols	▶ 0	0	0	0	0	0	5	5	0
Plâtrerie - Peinture	▶ 13	1	-12	133	9	-124	6	12	6
Technique du bâtiment*	▶ 13	16	3	121	104	-17	20	13	-7
Paysagisme	▶ 10	5	-5	72	40	-32	1	1	0
Construction métallique	▶ 13	16	3	87	98	11	11	8	-3
Électricité	▶ 11	11	0	105	136	31	0	0	0
Total	▶ 77	61	-16	687	494	-193	48	46	-2
Bureau des Métiers	▶ 6	8	2	40	45	5	3	2	-1
Total	▶ 83	69	-14	727	539	-188	51	48	-3

Les chiffres se réfèrent aux cours qui ont effectivement été organisés

* Les cours de perfectionnement sont organisés également pour suissetec oberwallis



Site internet

Un site internet est en place, dédié exclusivement à la formation. Vous y trouverez toutes les informations utiles de la formation initiale aux formations continues.

Vous pouvez consulter nos différentes brochures de cours de perfectionnement et vous inscrire directement.

Toutes les informations relatives aux formations supérieures (brevet, maîtrise) se trouvent sur le site.

Les cours destinés aux patrons ainsi que les soirées infos prévues tout au long de l'année y sont également présentes.

→ formationbm.ch

SOIRÉE INFO

En 2020, une soirée info était prévue avec pour thème : Impôt à la source. Elle a dû être annulée en raison de la pandémie.

Les informations ont été mises néanmoins sur le site du Bureau des Métiers ainsi que sur celui de formationbm, ce qui a permis

aux personnes inscrites de bénéficier des informations importantes. En 2021, une soirée d'information a été organisée dans le Haut-Valais avec pour thème : Strategisch Denken und Handeln, à laquelle 10 personnes ont participé.

Formation supérieure.

Les candidats et les formateurs ont vécu une année bien particulière en raison de cette situation sanitaire.

Il a fallu rapidement trouver des solutions pour éviter que les candidats soient prétérités au niveau de leur formation. Cela nous a permis d'innover avec la mise en place de cours en ligne.

Nous avons eu la chance de pouvoir compter aussi sur des formateurs experts dans leur domaine et au service de la formation continue qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour maintenir un service d'enseignement de qualité. Nous profitons de les remercier pour leur engagement et leur volonté de transmettre le savoir-faire et l'excellence.

Nouvelles formations.

Début 2020, le Service de la Formation Professionnelle a décidé de ne plus organiser les formations supérieures. Le Bureau des Métiers a saisi cette occasion pour acquérir de nouveaux mandats soit:

- Brevet fédéral d'Agent de maintenance
- Brevet et module didactique Coiffure
- Diplôme de Directeur des travaux

En octobre 2020, le module didactique pour les coiffeurs/euses a été organisé avec une participation

de 11 personnes. Cette formation a été couronnée de succès au mois de mars 2021 avec un seul échec aux examens.

Le brevet fédéral d'Agent de maintenance débutera au mois de septembre 2021 avec 20 candidats inscrits.

Pour la formation de Directeur des travaux, 34 personnes suivent la formation depuis mai 2021. Cette formation est organisée en collaboration avec le CVPC et Perform (organisme vaudois).

Cours destinés aux patrons.

Malgré la situation sanitaire difficile, Le Bureau des Métiers a pu, comme annoncé, mettre en place différentes formations destinées aux patrons.

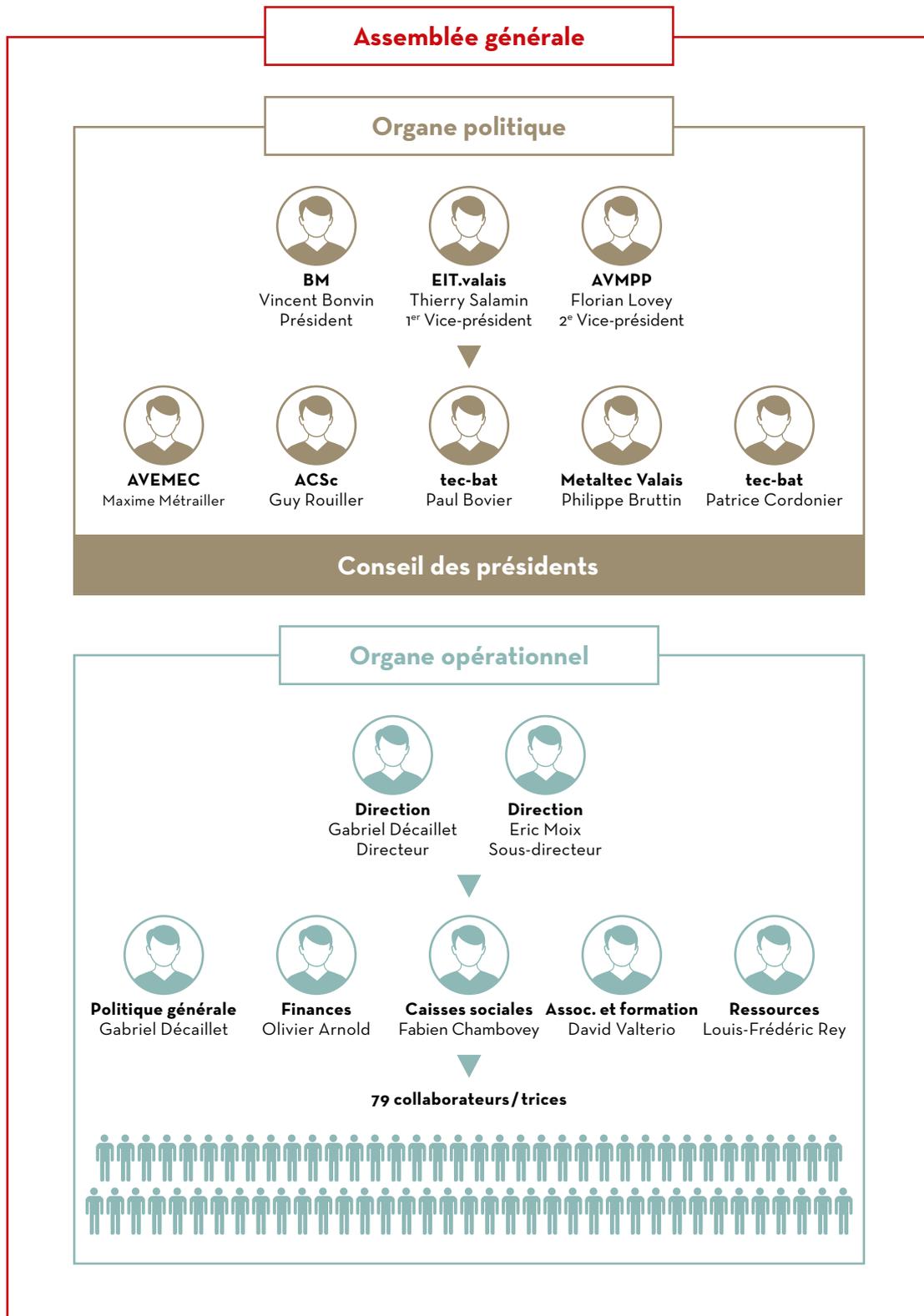
Les thèmes abordés:

- Comprendre les différentes personnalités et agir en conséquence
- Déléguer efficacement
- La gestion de mon temps
- La gestion des conflits
- Licencier est-il un mal nécessaire ?

Ces formations ont remporté un vif succès avec une grande et active participation de la part de nos patrons soit 76 personnes. Des échanges constructifs et passionnants ont eu lieu tout au long de ces ateliers. Chacun est reparti avec des astuces supplémentaires pour leur quotidien professionnel.

Ces ateliers seront reconduits avec de nouveaux thèmes. N'hésitez pas à visiter régulièrement notre site internet et à nous proposer des idées de formation.

Organigramme du Bureau des Métiers.



- **Assemblée générale**
- **Organe politique**
 - comité directeur
 - conseil d'administration
 - conseil des présidents
- **Organe opérationnel**
 - direction
 - secteurs
 - collaborateurs/trices

Impressum

Textes	Bureau des Métiers
Graphisme	Shirlene Terrapon
Photos	Bureau des Métiers/DR
Impression	Imprimerie Schmid S.A., Sion

© 2021 Valais/Wallis Promotion

BUREAU
des
METIERS



Bureau des Métiers
Rue de la Dixence 20
1950 Sion

info@bureauesmetiers.ch
bureauesmetiers.ch